L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 20 MAI 1884.

SPECTACLES, SALONS, etc.

WEST END.

Théâtre de l'Opéra du West End.

MARSHAL REDAN, Directeur.

1884........SAISON........1884

Commençant le DIMANCHE, 18 mai 1884.
Tous les soirs et les Matinées du MERCREDI et SAMEDI.

Première représentation en ville de la grande Extravaganza d'Opéra Burlesque, intitulée :

PRINCE AMABEL,

Telle qu'elle a été représentée au Théâtre Royal St James, à Londres, en Angleterre.

75........ARTISTES........75

Engagés expressément pour cette représentation sous la direction de

MARLANDE CLARKE.

Le grand orchestre conduit par le

PROFESSEUR D'AQUIN,

Exécutera un choix de morceaux populaires avant et après la représentation.

Les convois du West End partiront de la ville toutes les quinze minutes après 4 heures du soir. Les billets dits de "commutations" sont maintenant prêts à être livrés.

15 mai—3m F. WINTZ, Surintendant.

PAVILLON FARANTA.

Coin des rues Bourbon et Orléans.

Merveilleux succès du grand spectacle à 10 cts! LUNDI, 19 mai, première représentation de James Messenger, l'Hercule moderne, Rénégades, Larry Dooley, Frank Budworth, Nell Price et autres. Première représentation à la Nlle-Orléans du grand drame moral:

JACK SHEPPARD

avec musique, les costumes vrais et une mise en scène nouvelle. Miss Maggie Morgan dans le rôle de Jack, secondée par la compagnie dramatique de W. M. Paul.

Entrée........10 cts

Représentations tous les soirs. Matinées pour dames et enfants, le samedi, le dimanche et le lundi. 20mai—

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES,

81, 83 et 85 rue du Canal.

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés

Ordres de la campagne sollicités.

Echantillons et ... envoyés ... sur demande. ...

Hôtels, Sources etc.

TRISCONI.

HOTEL WASHINGTON,

MILNEBURG,

Réouvert pour la Saison 1884

SEUL restaurant de PREMIERE CLASSE sur les bords du lac.

La maison est sous la direction du fameux chef REMY, connu de tous les amateurs de bonne table, un artiste, pour tout dire en un mot.

M. MIGUEL sera heureux de voir ses clients et amis donner leur patronage à l'Hotel Washington.

Vins et liqueurs de première qualité, le tout aux prix les plus modérés. Service excellent.

Les familles trouveront les Bains dont l'eau n'est jamais affectée par l'écoulement de canaux impurs; vice trop fréquent dans bien des établissements.

Les trains partent de la ville toutes les demi-heures, après 1 h. P. M. La voie ferrée a été entièrement refaite à neuf.

Les ordres pour repas peuvent être transmis par téléphone, ou laissés à mon établissement, le "Customhouse Exchange", coin Canal et Decatur.

JOHN TRISCONI, Propriétaire.
15 mai—

Pension à la Baie St.-Louis.

MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St-Louis. Maison vaste et très agréable située près de l'Avenue Ulman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table. 14 mai—

LAKE PARK HOUSE,

West-End,

Par J. GALATOIRE.

A l'honneur d'annoncer au public en général et à ses amis en particulier qu'il vient d'ouvrir un restaurant sous le susdit nom, où les gourmets seront sûrs de toujours y trouver une cuisine de premier ordre et à des prix très modérés.

9mai—1m—di,mar,jeu

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

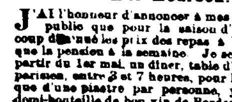

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT VICTOR,

31........Rue Bourbon........31

J'AI l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que pour la saison d'été j'ai beaucoup diminué les prix des repas à la carte, ainsi que la pension à la semaine. Je servirai aussi à partir du 1er mai, un diner, table d'hôte, système parisien, entre 3 et 7 heures, pour le prix modique d'une piastre par personne, y compris une demi-bouteille de bon vin de Bordeaux.

Salon somptueux pour repas privés, et chambres à coucher pour voyageurs.

27 avril—1 mois VICTOR BERO.

RESTAURANT PIZZINI,

189 RUE DU CANAL,

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & F. PIZZINI,
PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison
21 oct—1an

Martin's Hotel et Restaurant

17 University Place, New-York

Maison Française de premier ordre.

EUROPEAN PLAN.

Chambres de $0 75 à $3 par jour.
Déjeuner à la carte, Diner $1, vin compris.

CAFE.

Journaux Louisianais et autres.

J. B. MARTIN Propriétaire.
16fév—3m 3f par sem

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS,

J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, A. DELVAILLE
RODOLPH WOERTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurance contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1883, est comme suit:

Actif........$4,407,800 24
Passif........2,670,383 44
Surplus........$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, assistant-secrétaire ... résident.

DEMANDES.

Cuisinière—Une bonne cuisinière, bien recommandée, désirerait trouver une place dans une famille. S'adresser au No 409, rue Amour (3me district) entre St Antoine et Bagatelle. 20 mai—6f

Un bon boulanger français âgé de 54 ans, désire trouver à s'employer comme tel, à la campagne. Il donnera les meilleures références. S'adresser chez LOUIS REISSER, en coin rue Force et St-Bernard. 17 mai—3f

AVIS est par le présent donné qu'à la session de l'Assemblée Générale de 1884, un bill sera présenté donnant permission à Kramer & Herman de poursuivre l'Etat comme subrogés de P. J. McGuirck, fermier; pour avoir peint la Maison d'Etat à Baton Rouge, Lne.

Nouvelle-Orléans, 13 mai 18-4.
13 mai—5f en 30j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs des bons à prime ou coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

4mai—5f en 30j.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 45 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shériff criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shériff criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés-greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement de ces honoraires.

1 mai—6f en 30 j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H KELLER.
20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.
28 avril—4 f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

26 av—5fen30j N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, n'altèrera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets et de la dette que les billets représentent. L'acte portera aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous les droits et moyens légaux garantissant maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intactes l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.
18avril—au23mai

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 18 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,
en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.
15 avril—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30 j Dr C. H. BAYON.

Avis.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO.
H. STERN & CO.
17avril—2f. p. s.—30j.

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.
16 avr—5 f en 30 j

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril—1m

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature, à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition. 16 avril—1f par sem en 20 jours.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis

Succession de J. B. Trescases.

AVIS.—Toutes les personnes endettées à la succession de feu J. B. Trescases sont requises de s'acquitter; de même que les personnes qui ont des réclamations contre la succession sont priées de les présenter à

W. E. MURPHY,
avocat, 77 rue de la Douane.
16mai—16, 20, 25.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

Abadie, Jean M François	Cabes, Mme épouse Lapie
David, Paulin	Doura, épouse Rabenne L
Desouvion, A C	
Fumelier, Ch Louis Armand	Ferragut, Joseph
Guillemet, Marie	Fribourg, Fanny et Minette
Loizeu, Louis	Lamolle, Marie épouse Bardon
LeClère de Palingey	Lamade, Mme
Lamade, Bernard	Lienard, Duhamel
Latapie, Damien	Moulin, Louis
Mion, Jean	Masse, Jean
Mathieu, Jean Jérôme	Rotgé, Dominique
Peizan, Charles	Thévenin
Seribes, Louis	Verdier, L
Tranquille François	

1er mai 1884.

Beuley Dominique	Demaret Claude
Bavie J B	Deléac Firmin
Bonnezon Hippolyte Laurent	Fondard François
Baby Jacques	Fauvel Stéphanie
Cartelis Michel	Guitard Joseph
Charpentier Honoré	Goujon Léon Marie
Cavelier Georges	Harley Jacques
Casenaing François	Le Hericy Jacques
Cornier Vve, née Amont	Labergue Jean
Casse Jeanne	Levasseur
Charvin Henri	Mournet Jean B
Doura Rabenne	Pain de Bonnemère
Duthail Mme	Roques François
Davenne Joséphine	Tuquet Vve, née Allerne
Davenne Jean	Tristani Antoine
Desconnet Théodore	Vequet Joseph
Delemainaison Mme	Valtensir-Tasset de

La Nlle-Orléans, le 15 mai 1884,
Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION !

Pas d'ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
600	Lots de....	100..	60,000
1000	Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100	Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit........	30,000
100	Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit........	10,000
100	Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit........	7,500
2,279	Lots s'élevant à........	$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

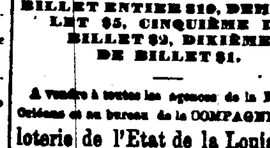

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, on traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats-poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

Compagnie d'assurance Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. Esek et John Ellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,019—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 20 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain îlet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le numéro soixante-trois à Hurstville, et borné par les Avenues St Charles et Nashville et les rues Cornelius et Arabella, sur un plan de S. Buisson, en date du 17 mars 1837, déposé en l'étude de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet mesure deux cent quarante-trois pieds quatre pouces de face à l'Avenue St-Charles, quatre cent vingt-six pieds quatre pouces sur la rue Arabella, deux cent quarante pieds de face à la rue Cornelius et trois cent soixante-dix-sept pieds huit pouces de face à l'Avenue Nashville.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de James E Zunts, par acte pardevant M H. Pascoe, notaire, le 19 juillet 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
20 mai - 20,27—3,10,17,20 juin

Peter G. Riddell vs. H. et L. A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 10,405 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 24 mai 1884, à 10 a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un grand lot de meubles et effets mobiliers, etc, maintenant à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13mai- 13, 20, 24.

G. Happe vs F. G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1318—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI 31 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connu comme le lot numéro deux dans l'îlet numéro seize, borné par les rues Gasquet, Robertson, Canal et Villeré, conformément à un plan dressé par Pilié et Springbet, voyers, le 24ème jour de juillet 1838, annexé à un acte du 5 octobre 1839 passé pardevant D. L. McKay, anciennement notaire, acquis par Frederick G. Chamberlain de David Collie, par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, en date du 11 octobre 1877. Ledit acte d'acquisition est enregistré au bureau des transferts, livre No 110, et mesure trente pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 avril—9,6,13,20,27,31 mai

Grande Vente par le Shérif Civil

De Machinerie, Bouilloires, Installations, etc., appartenant à une manufacture de tabac de première classe, de même qu'un lot de cigares importés et du pays, différentes marques de tabacs, tabac à priser,

Et un grand assortiment de pipes, etc.

Au No 27 rue du Canal.

Dans l'affaire de John J. McGinnis vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,348—En vertu d'un ordre de vente, en date du 14 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 27 mai 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu et les installations du magasin et manufacture de tabac bien connus, situés au No 27 de la rue du Canal, dans le Second District de cette ville, comprenant un assortiment varié de cigares importés et du pays, tabac, tabac à priser, pipes, aussi vitrines, installations, ensemble avec les bouilloires, machines, et tout ce qui se rattache à ce genre d'affaires; le tout en bon état, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 mai—15 20 24 27

Chas Lafitte versus Rév. Jeremiah Blackstone, comme représentant de la Second Free Will Baptist Church.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 4050—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Urquhart, Moraes et Mandeville, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent soixante pieds onze pouces. Le terrain fait partie du lot ... sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 11 août 1845 et attaché à un acte du 23 août 1845, passé par ... Seghers anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre est borné sur le côté le plus près de la rue Mandeville par la balance du lot numéro onze.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai - 13 20 27—juin 3, 10 14

Block Pollack & Co. vs Vaughan, Seymour & Co, en liquidation, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,177—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits le LUNDI, 26 mai 1884, à 10 1/2 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 187 rue Tchoupitoulas—
97 Balles Gunnies.
21 Balles Sweepings.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
14mai—14,20,24 25

Mme Lucy E. Timberlake, femme de James M Hayes et al, versus Mme Mary A. Timberlake, femme de Peter W. Estill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9,780.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 28 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet de Mme Henriette Davidson, tiré par la dite Mme Henriette Davidson à l'ordre de James D. Hill et par lui endossé pour la somme de quatorze mille piastres ($14,000), en date du 20 décembre 1881, payable un an après date (demande et service de protêt exceptés) avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date, payable trimestriellement, et sur lequel billet la somme de quatre mille piastres a été payée, laissant une somme de dix mille piastres qui se trouve due, et le paiement du dit billet est garanti par cinq billets hypothécaires souscrits par la dite Mme Henriette Davidson à son propre ordre et par elle endossés, le tout en date du 3 mai 1880: un pour $6,750 00, payable un an après date, deux pour $8,000 00 chacun, payables deux ans après date, et deux pour $5,000 00 chacun, payables trois ans après date, le tout portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de leur date jusqu'à parfait paiement, et les dits cinq billets sont garantis par privilèges et liens de vendeur sur la propriété rue Carondelet Nos 114, 116, 118, 120, 122 et 124, conformément à un acte de vente passé pardevant Wm J. Castell notaire, en date du 3 mai 1880, et lesquels dits billets sont garantis par des billets collatéraux pour garantir le paiement du billet premièrement décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16mai—16 21 24 28

Succession de Edwin Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,828.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 28 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O Stark, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent aussi et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles de cent pieds. Le lot numéro huit forme une des encoignures des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de l'îlet No 44, compris entre les rues Colisée, anciennement Plaquemine, Perrier, Boisseau et Dufossat, et mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit de l'îlet numéro vingt-sept, compris entre les rues Camp, Magazine, Belcastle et Dufossat, et mesurent comme suit à savoir: Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Dufossat, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix sept et dix-huit mesurent chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29avril—3,10,17,24,28 mai

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DE CONSTABLE.

N. B. Stratton vs. W. W. Stille.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No. 5886—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt rue Girod, entre Tchoupitoulas et Magasine LUNDI le 26 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un joli lot de Faïence, Plaqué, etc., etc., selon l'accusé d'un inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.
15mai—15 20 26.

M. et Mme Aufdemorte vs. Kennedy & Morris.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nlle-Orléans, No 7648—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 900 rue Magazine, près Toledano, dans le Sixième District de cette ville, MARDI, 20 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison et un lot de ferblanterie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON, Constable.
10mai—10 15 20

Jno L. Davies, agt., vs Overton Jacobs

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 7649—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 900 rue Magazine, près Toledano, dans le Sixième District de cette ville, le MARDI, 20 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON, Constable.
10 mai—10 15 20

Avis aux Créanciers.

Isidore Levi & Co. vs. leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 2866—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Isidore Levi & Co. et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Isidore Levi, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11 mai—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Munroe et Casey vs. leurs créanciers. } No 11,268, Cour Civile de District, Division C.

ORDRE DE COUR—La cession des biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de Munroe & Casey, composée de Simon F. Munroe et John Casey, est, par le présent avis, acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu, pardevant Andrew Hero Jr., notaire, LUNDI, le 2me jour de juin 1884 à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et choisir un syndic; et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits insolvables, la raison sociale de Munroe & Casey, soient suspendues et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 29 avril 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1mai—1 15 22 juin2

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9805.

H. Patchoux versus ses créanciers

Aux créanciers de H. Patchoux et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Chas. T. Soniat Esq., un notaire, le 26ème jour de mai 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires dudit H. Patchoux et élire un syndic.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle-Orléans, ce 9e jour de mai 1884.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13 mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

John J. McGinnis vs. Ses Créanciers. } No 11,348, Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession de la propriété du pétitionnaire John J. McGinnis soit et est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Rolle, Esq. notaire, le 12me jour de juin 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit John J. McGinnis soient suspendues.

Il est en outre ordonné que Bernard Titche, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 mai 1884.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. } No 10,969, Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat, qui aura lieu par devant John L. ...che, Esq., notaire en cette ville, le Jeudi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubat et élire un syndic et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.
4 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Sarrazin & Krebs, et P. E Sarrazin & Armand D. Krebs, individuellement, vs. Leurs créanciers. } No 11,251, Division D.

ORDRE DE COUR—La cession de la propriété des pétitionnaires de la raison sociale de P. E. Sarrazin & Krebs, et Pierre E. Sarrazin et Armand D. Krebs, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Charles Roëlle, Esq., notaire, SAMEDI, le 31e jour de mai 1884, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération les affaires des dits pétitionnaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits P. E. Sarrazin & Krebs et Pierre E. Sarrazin et Armand D. Krebs soient suspendues, et que N. Viguaud, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 28 avril 1884.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
29 avril - 3f en 10 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 10 756

Patrick J. Kennedy vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Patrick J. Kennedy et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Walter Turnbull, un notaire le 2me jour de juin 1884, à 10 heures A. M., pour considérer et agir sur une demande pour un répit.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle-Orléans 28 avril 1884.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
29 avril—3 f inclus le 2 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

No. 9450,

Mme Félicie Dastillon vs. William Dastillon, son époux—No 9450.

JE certifie ici que le 12me jour du mois de mars 1884, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et conçue dans les termes suivants:

Mme Félicie Dastillon vs William Dastillon, son époux - No. 9450

Dans l'affaire soumise à la Cour pour adjudication, pour les raisons assignées par la Cour oralement:

Il est ordonné, adjugé, décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Félicie Soulé, veuve de Jacques Couget, et maintenant femme de William Dastillon, et contre le défendeur William Dastillon, son époux, décrétant une séparation de biens entre la dite demanderesse et son dit époux, et une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts existant entre eux.

Il est de plus ordonné que la demanderesse reçoive du défendeur la somme de dix mille piastres ($10 000), avec l'intérêt légal à partir de la demande judiciaire, jusqu'à paiement, et déclare avec hypothèque et privilèges accordés par la loi aux femmes mariées en pareils cas.

Jugement signé le 19 mars 1884.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi, j'ai ici apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2me jour d'avril, de l'an de Notre Seigneur le Mil-Huit Cent Quatre-Vingt-Quatre.

JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
10mai—15 20

DENTISTES

J. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

[illegible]

Opérations de tout genre ... le ressort de leur art

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150........RUE DU CANAL........150
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Un stock de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 28 août

Mme BONONE, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage femme. Elle promet guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.

16 déc—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui MARDI le 20 mai 1884, à 11 heures A. M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR JAS. P. GUINAULT

Terrain d'encoignure, faisant face au Lac Pontchartrain et près de l'Hôtel Washington.

"Succession de John Scanlon."

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 juin 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 mai 1884.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la ville de Milneburg, paroisse d'Orléans; Lequel lot de terre forme encoignure aux rues Français et Columbia, mesurant mesure française 30 pieds de face à la rue Columbia sur une profondeur et façade à la rue des Français de 120 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'état et de ville dues en 1884.

20 mai 20 27 juin 7 14 21.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franklin Millard, décédé.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI le 21 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B en date du 15 mai 1884 dans l'affaire de la succession de Franklin Millard, décédé, dossier No 10,537, à l'encan il sera vendu—

La partie indivise 18/288, d'un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Poydras et Lafayette, désigné par le No 3 et mesure 22 pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de 104 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, au pied anglais.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à deux étages connu comme No 109 rue St Charles avec bail à H. Solling & Co. jusqu'au 30 septembre 1884.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

21 mai—20, 25—1, 8, 15, 21 juin.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix dans le Deuxième District,

Rue Robertson, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Alcide St-Hubert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E. No 10,220

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre les rues Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 avril 1884 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Villeré, Dumaine et St Philippe mesurant 37 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 128 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur et devra payer, en sus de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis ... la vente.

19avril—19,26—mai 3,10 17 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Emile Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 14..7—Division —. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Mouton tuteur des mineurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier
20mai—2? 24 29

Succession de Edward Beebe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11,013—Division B—Attendu que Mlle Estelle Beebe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Edward Beebe décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
15mai—15 20 24

Succession de Mme Eliza E. ...

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No ...—Division —. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et compte présenté par le Dr Thomas O. Means administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier
16 mai—16, 20, 25

Succession de Betsey Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,588.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Eugène Lalande, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15mai—15 20 24

Succession de William Florance.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No ...—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Florance, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
11 mai—11,15,20

Succession de J. P. Gauivet alias Guénivet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,171—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. P. Gauivet alias Guénivet décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11 mai—11,15,20

V. WEHRMANN

136........Rue Royale........136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.
Toutes les réparations sont garanties
Plaquage en fer de formes pour cordonniers.
Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale
12mai—1an

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE causée par l'âge ou des excès prématurés. Maladies chroniques ... succès. La maladie de Bright, le diabète, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage de mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.
mars—24—1 an

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER.

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.
23jan—

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 27 août—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence rue Royale,

AGREABLE RESIDENCE DE FAMILLE.

Entre Dumaine et St Philippe.

Attenant

Aux résidences de MM. Tuyes et Sarpy.

VENTE A L'ENCAN, A CREDIT.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

La résidence en briques à trois étages et demi No 210 rue Royale sur le côté Est, entre les rues Dumaine et St Philippe, le terrain mesure 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur 90 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur à une allée commune s'ouvrant sur la rue Dumaine. La résidence contient environ 10 appartements dans le corps principal de logis, avec une veranda aux trois étages sur la façade. Les devants de cheminées dans les chambres sont de marbre ciselé. L'aile est de trois étages avec 8 ou 10 chambres, lieux d'aisances, chambre à bain, etc. La bâtisse a été construite pour une résidence de famille. On peut la visiter en se procurant des cartes chez les encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 7 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant 1884, et feront un dépôt de 10 pour cent, au comptant, au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo C. Preot, notaire, No 5 rue Carondelet.

17 mai—17,18,24,25,31

Occasion Rare

Comme Placement ou pour Résidence.

Salon et Hotel bien connu près de la rue du Canal.

Le Salon et Hotel Borges No. 109 rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon

A l'encan à de longs termes,

Pour effectuer un partage entre parties intéressées

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mai 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan

La bâtisse en briques à trois étages et demi No 109 rue de la Douane, côté nord, entre les rues Royale et Bourbon. Le terrain mesure 3.. pieds 1 pouce de face à la rue Douane sur 37 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, à une profondeur de 148 pieds 10 pouces et 1 ligne de la devanture, la ligne latérale sur la rue Bourbon se rétrécit à angle droit, 1 pied 11 pouces, puis à une seconde profondeur de 59 pieds 11 pouces de la ligne du fond, et à une profondeur de 1.. pieds 5 pouces 4 lignes de la devanture, la ligne latérale vers la rue Royale s'élargit à angle droit 5 pieds 1 pouce, et puis à une seconde profondeur de 49 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond; la profondeur totale étant de plus de 208 pieds.

La bâtisse est solidement construite avec une veranda en fer à chacun des trois étages, un grand corridor et un grand salon sur le devant, restaurant, trois chambres à pension, cuisine et salle de billard au dessus et quatre magnifiques chambres avec portes à coulisses, grandes salles et grands escaliers, deux chambres dans le corps principal de logis. Les ailes ont trois étages avec galeries et contiennent environ 18 chambres.

Cette propriété depuis sept ans passés a été occupée par le locataire actuel, M Manuel M. Borges, à qui elle est louée jusqu'au 30 septembre 1884 à raison de $1.68 par an, le bail étant de $150 par mois pour les six premiers mois et de $ 30 pour les six derniers mois.

A peu de frais comparativement on peut facilement faire quarante chambres de sorte que les loyer augmenteraient en proportion.

L'emplacement est convenable à ce genre d'affaires. C'est le local des petits hôtels qui ont tous fait de bonnes affaires depuis nombre d'années, et les améliorations de même nature se font dans le voisinage immédiat.

Conditions—Un quart ou plus comptant le reste à un, deux et trois ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes clauses de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884, et déposera 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

avril 27—mai 4 11,18 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois sites de choix pour bâtisse,

Coin des rues Canal et Galvez, et

Trois bâtisses à deux corps de logis

Rue Galvez

Mme Augusta L. Hyams vs. Ingram R Hyams et als.

No 10,154—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage et au comptant.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 1er avril 1884 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, et signé le 5 avril 1884, il sera vendu à l'encan—

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le ... District, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés par les Nos 19 à 24.

Les lots 19 et 20 ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 a 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur de et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur 114 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 a 24 pieds 4 pouces et le lot No 24 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur, chacun de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Sur ces trois lots décrits en dernier lieu sont trois cottages en bois à un étage et à deux corps de logis rapportant $16 chacun par mois. Chaque lot sera vendu séparément.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884 et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis notaire.

30 avril—30—10,17,24,31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à douze mois de bons.

Propriétés de choix nues et améliorées à Carrollton.

Succession de Chauncey C. Porter.

No 10,143 Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet SAMEDI, 24 mai 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nlle-Orléans en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1878, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes —

Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Troisième, Leonidas et Levée, et désignés par les Nos 49, 50, 51, 70, 71, 72.

Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue de la Levée 133 pieds 6 pouces de face à la rue Monroe, et 120 pieds de face à la rue Troisième. Le tout conformément au plan détaillé dressé par William H. Williams, arpenteur, le 27 juillet 1874, et qui sera exhibé à la vente. Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages et une résidence sur les lots Nos 51 et 72, au coin des rues Levée et Monroe.

Conditions—A un crédit de 12 mois. L'acquéreur fournira un bon payable douze mois à partir du jour de la vente, avec de bonnes et suffisantes sécurités, le dit bon devant porter intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et devant être fait conformément à la loi et être garanti par toutes les clauses habituelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.

13mai—13,18,23,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville.

Succession de Grégoire et Anne Cantena.

No 10,817—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage rendu dans l'affaire ci dessus, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 28 avril 1884, et signé le 1er mai 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Neuf lots de terre à McDonoghville, dans l'îlet No. 29 borné par les rues Lapeyrouse, Socrate, Jefferson et Adams, désignés par les Nos. 1 à 3 et 7 à 12, sur un plan de Pilié le 18 février 1860. Les lots Nos. 1 et 2 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Adams. Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 150 pieds. Les lots Nos 7, 8, 10 et 11 mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Jefferson et Socrate et le lot No 11 forme l'encoignure des rues Jefferson et Lapeyrouse. Le lot No 9 mesure 60 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 150 pieds et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 120 pieds.

2° Trois lots de terre à McDonoghville, dans l'îlet No 36 bornés par les rues Jefferson, Adams, Rangé, Prévost et Americus, désignés par les Nos 3, 11 et 12 sur le plan ci-dessus mentionné.

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Prévost, sur une profondeur de 120 pieds (au pied français). Le lot No 11 mesure 60 pieds de face à la rue Americus, sur une profondeur de 120 pieds et forme l'encoignure des rues Adams et Americus, (au pied français) et le lot No 12 mesure 60 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 150 pieds, (au pied français).

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, qui devra être garanti par billets d'acquéreur; ils devront être divisés en parties égales pour effectuer un partage entre les héritiers et payables un an et deux ans après leur date, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et devront être garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront le droit de payer tout le montant du prix de leur adjudication ou plus d'un tiers au comptant. Les actes de vente doivent contenir les clauses de non aliénation, et en cas de procès les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1884, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor, notaire, No 170 rue Commune. 6mai—6 17 24 31 juin7

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Le Stonewall Jackson Hall, rue des Champs Elysées

Terrain de valeur à l'arrière de la rue Decatur.

Maison-cottage en bois avec deux terrains rue Musique.

Le cottage à double corps de logis, No 541 rue Bourbon, près Claiborne.

La maison-cottage en bois, avec deux terrains rue Derbigny.

Un cottage à double corps de logis touchant à cette dernière propriété.

Un cottage en bois et pharmacie, vis-à-vis le marché St-Bernard, Rue Claiborne.

Succession de LOUIS FIX, décédé.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

A trois ans de crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux 13 rue Carondelet—SAMEDI 31 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, date du 26 avril 1884. Docket No 10,688, pour compte de la succession de Louis Fix, décédé, il sera vendu à l'encan—

Propriété dans le Troisième District.

L'ancien United-States Hotel, maintenant Stonewall Jackson Hall, rue des Champs-Elysées.

1. Un certain lot de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Chartres et Decatur, mesurant 30 pieds 11 pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les améliorations consistent en la bâtisse en briques à trois étages, avec verandahs en fer, connue sous le nom de Stonewall Jackson Hall, et autrefois connue ... United States Hotel ... occupée par Mme Cabiran, ayant un vaste magasin au rez-de-chaussée, une salle de bal et une salle de réunion au premier, cinq grandes chambres avec vestibules au second, avec une bâtisse en briques à deux étages dans la cour ayant sept chambres —aussi grande cour, citerne, hydrant, lieux d'aisance, écuries au fond et appareils à gaz partout.

Cette propriété est fort convenable pour servir de lieu de réunion aux sociétés ou loges. Elle se trouve en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain, à un îlet du ferry du chemin de fer Morgan-Texas, à deux îlets seulement de l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis, et à six îlets du marché français.

2. Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et touchant dans le fond ce terrain mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 70 pieds 4 pouces 4 lignes.

3. Deux lots de terre dans la rue Musique, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district dans l'îlet No 150, borné par les rues Musique, Girod, Urquhart et Des Arts, désignés par les Nos 23 et 24, lesquels se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois composée de deux chambres, avec cuisine, cuve, lieux d'aisance etc. et un joli potager. Un des terrains est vague, c'est un bon endroit pour bâtir, le ... n'étant éloigné que d'un demi-îlet de la station des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Bourbon.

4. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Robertson (autrefois St Jean Baptiste), Claiborne et St Antoine, désigné comme lot No 3 et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis, connu comme le No 541 ... ayant quatre chambres, avec cuisine, cuve, puits etc. La propriété est dans le voisinage des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Derbigny.

5. Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 27, borné par les rues Derbigny (autrefois Prosper), Claiborne, St Antoine et Annette, désignés par les lettres A et B, ... et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois ayant trois chambres, avec cuve et puits. ... vague et est convenable pour y bâtir, n'étant éloigné que d'un demi îlet du City Railroad.

DANS LE MEME ILET

6. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus et désigné par la lettre C, ... mesure environ 32 pieds 1 pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à double corps de logis, ayant deux chambres avec cuisine, cuve, etc. Cette propriété n'est qu'à deux îlets du City Railroad.

Propriété dans la rue Claiborne.

7. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Galatin et Lapeyrouse, désigné par le No 7 et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur d'environ 126 pieds 6 lignes.

Le mesurage ci-dessus de toutes ces propriétés est pris entre lignes parallèles et de mesure américaine, conformément aux plans qui seront exhibés au moment de la vente.

Les améliorations du lot décrit dans le paragraphe No 7 consistent en une maison en bois à un étage, avec vestibule, hangar et ... actuellement occupée par une pharmacie. La maison a cinq chambres, avec cuisine dans la cour, cuve, lieux d'aisance etc. elle est ... vis-à-vis le Marché St Bernard et la propriété est connue comme celle de M. L. N. De Quercy. Une double voie de chemin de fer passe devant la propriété.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et les billets seront garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les propriétés devront être assurées pour leur pleine valeur et les polices transférées au vendeur. Un intérêt de 5 pour cent est stipulé pour payer les frais d'avocat et autres dépenses en cas de poursuites judiciaires et toutes les autres garanties ordinaires devront être fournies. Les acquéreurs assumeront, en outre du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, et auront à faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 avril—29—4 11 18 25 au 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir

Près du Parc Supérieur de la ville, à un îlet au-dessus de la Bâtisse de l'Exposition, rue Magazine.

Succession de Robert Moores et de Cora A. Moores, son épouse.

Dossier No 9784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1884 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D. daté le 1r janvier 1884, Dossier No 9784, dans l'affaire des successions de Robert Moores et de sa femme, Cora A Moores, née Coward, tous deux décédés, consolidées, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 17 borné par les rues Chestnut Market, Magazine ou Fouché et Broadway, (anciennement South Market) désigné comme lot No 1, et mesurant 23 pieds de face sur chacune des rues Chestnut et Broadway, sur une profondeur et façade sur la rue Fouché ou Magazine de 210 pieds et formant les encoignures des rues Chestnut et Fouché et de Broadway et Fouché, et faisant face à chacune des dites trois rues. La rue Fouché est la continuation de la rue Magazine et cet emplacement est dernièrement choisi pour les bâtisses de l'Exposition qui se trouvent immédiatement en face de ces terrains et près du dit Parc Supérieur et offre une rare chance pour bâtir soit pour une pension ou un café.

Conditions: comptant en passant la vente. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John G. Eustis notaire aux frais de l'acquéreur et qui assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus de son adjudication.

6 mai—6 11 18 25 31 juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles à Alger, sur la rue Alix, entre Olivier et Valette.

Succession d'Edward Cahill, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 10,98..

A l'encan au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI 26 mai 1884 à midi, à la Bourse Barrell's Ferry, près du débarcadère des ferrys du premier et second districts, à Alger, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H L. Lazarus juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E en date du 26 avril 1884 dans l'affaire de la succession d'Edward Cahill décédé, dossier No 10,980, il sera vendu à l'encan—

Deux terrains de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No 81, borné par les rues Alix, Eliza, Olivier et Valette, désignés par les Nos. 28 et 29 qui se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 28 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds et le lot 29 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds 11 pouces. Le tout entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent sur le lot No 28 d'un cottage en bois à deux corps de logis, maison connue comme les Nos 93 et 93 1/2 rue Alix et ayant 1 chambre et cabinet de chaque côté, bâtisses dans le fond avec 2 chambres, cuve, lieux d'aisances, arbres fruitiers, etc. Sur le lot No 29 il y a un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 91 et 91 1/2 de la rue Alix, près la rue Olivier, ayant de chaque côté 3 chambres et 1 cabinet, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Comptant. Au moment de livrer les titres 25 pour cent seront requis au comptant sur les lieux pour lier la vente. Les acquéreurs assumeront en sus de leur enchère les taxes dues et exigibles en 1884.

Actes de vente pardevant John LeMonnier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

25 avril—25,27—4,11,18,25 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE A L'ENCAN,

JOHN'S RESTAURANT,

Rue du Canal, à côté du Grand Opera House.

Succession de John Strenna.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D., No 9,084

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, le 31 mai 1884, à 11 heures du matin au John's Restaurant, rue du Canal à côté du Grand Opera House, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 mai 1884, (à moins que le dit restaurant n'ait été vendu précédemment à l'amiable) je procéderai à la vente à l'encan de la propriété suivante, à savoir—

Tout le contenu du restaurant à côté du Grand Opera House, rue du Canal, et connu comme le John's Restaurant, avec les installations, la clientèle et le terme non expiré du bail, l'acquéreur assumant le paiement du loyer pour le terme non-expiré du bail, et toutes les clauses et conditions du bail.

La dite vente sera faite, en bloc de tout le contenu du restaurant et installations, la clientèle, et le terme non expiré du bail, et dans le cas où il ne se présentera pas d'acquéreur, j'offrirai au même endroit et à la même vente toutes les installations, la clientèle, et le terme non expiré du bail séparément ou en lots.

Conditions—Comptant.
18 mai - 18,20 24 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Croix et Boucles d'oreilles en diamants, chaîne en or, Plaqué, etc.

Succession de Henri Bassemeier.

No. 3883—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Catherine Bassemeier, femme de Jacob Maus.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7694.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 26 mai 1884 à 5 heures P. M. il sera vendu à l'encan au No 1010 rue Tchoupitoulas, entre les rues Nouvelle et Harmonie, en vertu et conformément à deux ordres en date du 13 mars 1884 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans pour compte des deux susdites successions ...

Meubles de maison [illegible] ... Le tout pour être vendu en bloc.

—Aussi—

1 croix en diamant et chaîne en or, boucles d'oreilles en diamant, plaqué etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication

15 mai—15 20 24 26

Baux, billets à recevoir, livres, comptes ouverts, installations de magasin et de bureau et meubles, coffre en fer de Diebold, Norris & Cie., élévateur, etc., etc.

Et un lot de marchandises à l'entrepôt No 14 rue Bourgogne, entre Canal et Douane, se composant en partie de lavabos, bouteilles de brandy, souricières, globes et autres, abat-jours, ..., machines à tuyauter, lanternes, cages d'oiseaux en cuivre, échelles, gobelets, assiettes, baquets en bois de cèdre, lampes, articles en bronze, garnitures de lavabos, de ferblanc, pincettes, etc., pour cheminées, pommeaux, et d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer.

M. L. Navra vs. Ses Créanciers.

No. 10,232—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—JEUDI 27 mai 1884, et les jours suivants à 11 heures du matin ... sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus, le contenu du magasin, et les articles ci-dessus mentionnés ... le bail ... expirant le 30 septembre 1884, à raison de $35 par mois, payable mensuellement, et en vertu du même ordre il sera vendu, au No 167 rue du Canal mercredi le 28 mai 1884 à 11 heures du matin, le bail des lieux, expirant le 30 septembre 1884 à raison de $300 par mois, payable mensuellement. Une copie du bail sera lue à la vente. Aussi les installations du magasin, les billets à recevoir, livres, comptes ouverts, un coffre en fer de Diebold, Norris & Cie, élévateur etc. etc.

Conditions—Comptant.
15 mai—15 20 24 27

ATTENTION!

Hôtels, Bateaux à vapeur, Restaurants.—Aux personnes qui tiennent maison, et au commerce en général.

Plaqué Majolica, Plaqué, Plaqué Dresden, Plaqué Craquelé et Japonais, Statuettes en Biscuit, Plaqué Hongrois et Barbotine, Services de table peints.

Porcelaine Française.

Porcelaine Billeck et Worcester.

Services pour Poisson et Gibier.

Beaux Articles de Toilette.

Articles en cuivre.

Crystallerie Baccarat et Articles d'optique.

Plaqués de Dresde.

Porcelaine, Faïence, Verrerie et une foule d'autres Articles ayant cours dans le commerce.

M. L. NAVRA
vs
SES CREANCIERS.

No 10,232.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—MERCREDI 21 mai 1884 et les jours suivants à onze heures il sera vendu au No 167 de la rue du Canal, entre celles Bourbon et Dauphine, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus, le contenu du magasin ci-dessus mentionné, consistant en partie des marchandises décrites plus haut.

Conditions—comptant

N. B.—Les acquéreurs auront à payer leurs comptes aux bureaux des Encanteurs, avant livraison des marchandises, et les marchandises devront être enlevées avant la prochaine vente.

10 mai—10 14 18 21 22 23

Propriété du Troisième District

Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot.

Rue Levée, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

Succession de Jose Barba.

No 10,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 14 juin 1884, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1884, pour le compte de la dite succession, à savoir:

Trois certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Marigny, Victoire et Champs-Elysées désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan dressé par C. A. DeArmas, député voyer général, en date du 9 novembre 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, anciennement notaire en cette ville, les dits lots mesurent au pied américain, à savoir: le lot No. 4, 16 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Levée; le No. 5, 16 pieds 11 pouces de face à la rue Levée, le lot No 6, 17 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur à chacun de ces lots de 62 pieds 10 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles comprennent une bâtisse en briques à un étage, divisée en trois corps de logis, avec deux chambres de chaque côté, et une bâtisse en briques à un étage dans le fond, avec une chambre de chaque côté.

La dite propriété a été acquise par le dit feu José Barba de Samuel Marx, par acte passé le 13 décembre 1859 pardevant Philippe Lacoste, notaire, et enregistré au bureau de transferts, livre 79 folio 483.

Termes et conditions—Une moitié ou plus au comptant, le reste à un crédit de un ou un et deux ans au gré de l'acquéreur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets seront garantis par privilèges et liens de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles de non aliénation, vente sans estimation, 5 pour cent d'honoraires d'avocat etc. et l'assurance devant correspondre avec le montant des billets et le transfert de la police etc. L'acquéreur assumera, en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1884, et un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis par les encanteurs au moment de la vente. Actes de vente pardevant ... notaire, aux frais des acquéreurs ...

10 mai—10 17 ...